

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 mai 2022**

Absents excusés : Michel LENGLET (pouvoir à Jean-Louis VIENNET), Laurence-Isabelle LOUYS (pouvoir à Paul RUCHET), Maryline BORDY et Donatienne SARRON.

Absents non excusés : Vicky ESTUR et Christine PUGIN

Secrétaire de séance : Marie-José POUYET.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 22h00.

Ajout point à l'ordre du jour :

- Extension des bâtiments communaux : avenant lot n°1-Terrassement

### **I- Intervention Familles Rurales : présentation du dispositif petite enfance et enfance jeunesse**

Intervenants de l'association « Familles Rurales » :

- Hélène VUILLET, Présidente
- Stéphane NORMAND, Directeur

« Familles Rurales » est un mouvement national avec une gouvernance locale. 219 familles adhèrent à l'association qui est représentée par 15 personnes.

L'association gère 4 grandes familles de projet :

- périscolaire pour les enfants de 3 à 11 ans,
- extrascolaire (vacances) pour les enfants de 3 à 18 ans,
- multi-accueil (crèche) : 24 places pouvant être occupées par des enfants de 0 à 6 ans,
- Décliic : émergence et réalisation de projets répondant à des besoins sociaux.

Les intervenants présentent la gestion des budgets de chaque groupe. Les dépenses sont constituées principalement de charges de personnel et de mise à disposition de locaux et les recettes des participations des familles et de la CAF.

La différence entre les recettes et les dépenses est équilibrée par le versement de subventions par la commune.

Stéphane Normand souligne que « Familles Rurales » soutient l'économie locale par l'achat de fournitures auprès de commerçants de proximité, et favorise l'insertion par l'achat des repas auprès du château d'Uzel.

L'association rencontre toujours des difficultés de recrutement pour le périscolaire du midi. Monsieur le Sénateur, Jean-François LONGEOT a répondu à un courrier adressé en décembre 2021 destiné à alerter sur cette problématique et demander un allègement des conditions d'embauche du personnel non qualifié en accueil périscolaire. Le Ministère de l'éducation nationale a présenté un plan « pour un renouveau de l'animation en accueil collectif de mineurs » comprenant 25 mesures parmi lesquelles une aide accordée aux jeunes pour passer le BAFA ou encore un abaissement de l'âge minimum d'entrée dans cette formation. Quant à l'assouplissement réglementaire du quota de personnels formés, la demande a été transmise au ministère compétent.

Stéphane NORMAND mentionne que 2 838 heures ont été effectuées par des membres bénévoles correspondant à 39 000 € (base SMIC), permettant un renforcement de l'équipe périscolaire du midi.

Le Maire remercie les intervenants de « Familles Rurales » pour leur présentation. Il tient également à remercier tout particulièrement les employés pour la rigueur de leur travail et les bénévoles qui consacrent une partie de leur temps à l'association.

### **II – Approbation du compte-rendu du 14 aril 2022** : à l'unanimité

### **III – Urbanisme**

#### A- Départ dossiers vers CCPHD

##### 1) Permis de construire

CROZEMARIE Alexandre	3 rue des Tilles	Garage
MAIGNARD Jérôme	12 rue des Tilles	Extension garage
SARL DINO-ZOO	16 rue du Château	Extension bâtiment

##### 2) Déclarations préalables

MARGUET Sébastien	5 rue Bellevue	Garage
CURIE Romain	58 rue Elisée Cusenier	Panneaux photovoltaïques
BERGERET Sandy	32 rue Elisée Cusenier	Modification façades
CAP Soleil	32 rue Elisée Cusenier	Panneaux photovoltaïques
JOLY Florian	9 rue de l'Eglise	Aménagement de combles
CAIRE Emmanuel	3 rue de la Chauderotte	Carport
MATHEY Jean-Marc	5 rue Saint-Marc	Abri de piscine

#### B- Retour dossiers CCPHD

##### 1) Permis de construire

SCI de la Croix de Pierre	rue des Ruchottes	Agrandissement bâtiment	<b>Accordé</b>
BEPOIX Marcel	rue de Bermotte	Construction maison	<b>Accordé</b>
BEPOIX Maxime	rue de Bermotte	Construction maison	<b>Accordé</b>
BEPOIX Alison	rue de Bermotte	Construction maison	<b>Accordé</b>
PESEUX Pierre	rue d'Oupans	Construction maison	<b>Accordé</b>
CROZEMARIE Alexandre	3 rue des Tilles	Garage	<b>Accordé</b>

##### 2) Déclarations préalables

MARGUET Sébastien	5 rue Bellevue	Garage	<b>Accordé</b>
-------------------	----------------	--------	----------------

### **IV – Convention de mise à disposition du service d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme**

La Communauté de Communes a créé en juillet 2015 un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme auquel a adhéré la commune d'Étalans le 23 juillet 2015.

Suite aux récentes évolutions réglementaires (notamment la dématérialisation relative aux dossiers, à l'instruction ...), il est apparu nécessaire de reprendre la convention et d'en signer une nouvelle.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

### **V – Ventes parcelles**

- Monsieur Kévin CUINET et Madame Charline DOTTE ont le projet de construire une maison dans la rue des Fleurs et souhaite acquérir du terrain d'aisance. La commission « Urbanisme » demande que les travaux futurs soient précisés avant toute décision.
- Monsieur ROUSSEL Bernard souhaite acquérir une parcelle proche de son habitation. Cette parcelle se trouve dans un secteur qui fera l'objet d'une réflexion globale dans le cadre du PLUI et ne peut donc pas être cédée dans l'immédiat.
- La SCI SBG Invest 2 demande la possibilité de déclassement d'une partie de la voirie rue de Bermotte et l'achat de ladite parcelle dans le cadre de la rénovation d'une ferme. La commission « Urbanisme » souhaite que le demandeur redéfinisse son projet afin de ne pas empiéter sur la rue.

### **VI – Proposition intégration dans le réseau « Participation citoyenne »**

Le dispositif a été présenté en Conseil municipal le 10 mars 2022.

Il a pour but de lutter contre les délits d'appropriation (cambriolages maisons, vols de voitures ...) en associant les élus et la population.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal décide par voix 14 « pour », 3 voix « contre » et 2 abstentions d'adhérer au dispositif.

### **VII – Avenant convention mise à disposition personnel de l'ESAT**

Monsieur Alexandre MAIRE est mis à disposition par l'ESAT 3 jours et demi par semaine, soit 28.50 heures hebdomadaires pour l'entretien des espaces verts.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer un avenant pour une augmentation horaire hebdomadaire de 3.50 heures pour la période du 16 mai au 30 septembre 2022 en raison d'un accroissement d'activité pendant la période estivale.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention avec l'ESAT pour une mise à disposition de 4 jours d'Alexandre MAIRE.

### **VIII – Choix du scénario périscolaire**

Pour rappel, 3 scénarios ont été proposés par le bureau d'études « MP Conseils » : adaptation/extension de l'espace socio-culturel, adaptation/extension de l'espace Douge et construction d'un nouveau bâtiment.

Il est présenté les avantages et inconvénients listés par les utilisateurs pour chaque projet.

A l'unanimité, le Conseil municipal choisit le scénario de l'espace Douge.

Un maître d'œuvre sera ensuite recruté pour procéder au choix des entreprises qui effectueront les travaux à compter de décembre 2023 pour une mise en service du projet en avril 2025.

### **IX – Travaux rue des Acots : participation financière du Syndicat de la Haute-Loue**

Des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable et des branchements ont eu lieu dans la rue des Acots ; ils ont été réceptionnés le 29 avril. Une réfection de la voirie aura également lieu dans cette rue après les travaux d'assainissement et du réseau d'eaux pluviales.

Afin de faciliter la coordination des travaux, ceux-ci seront réalisés de manière globale et le Syndicat de la Haute-Loue remboursera à la commune les prestations lui incombant.

- Participation financière du SIEHL : 5 500.00 € HT (6 600.00 € TTC)

A cet effet, le Maire propose une convention pour la répartition des prestations et les modalités des participations financières.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à la signer.

### **X – Extension des ateliers municipaux : avenant lot n°1-Terrassement**

• retrait provision pour fond de fouille et stabilisation accès : - 903.00 €

• ajout 2 regards EP et 2 tranchées drainantes : + 903.00 €

Entreprise	Montants HT
<b>Entreprise PASSEMARD</b>	+ 0.00 €

Par 19 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention, le Conseil municipal accepte l'avenant et autorise le Maire à signer l'avenant.

## **XI – Questions et informations diverses**

- Assistance à Maîtrise d’Ouvrage Presbytère : 4 cabinets d’étude ont répondu à l’appel d’offres.
- Le Maire remercie l’ensemble des bénévoles qui se sont mobilisés pour le nettoyage du village le mercredi 11 mai.
- Un circuit de randonnée (n°2) est en cours de validation.
- Prochaine réunion de Conseil : le jeudi 9 juin 2022

Le Maire  
Paul RUCHET

La secrétaire de séance  
Marie-José POUYET